



Comité syndical

**DU 08 FEVRIER 2022**

PROCES VERBAL

---

## COMITE DU 08 FEVRIER 2022

### Nombre de membres

Composant le Comité syndical : 18 titulaires et 18 suppléants en exercice

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 28 janvier 2022, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 08 février 2022 à 12h30 sous la présidence de M. MONNET Laurent,

Secrétaire : Monsieur PIERCY Christophe

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur MONNET Laurent, Président,  
Monsieur POUX Gilles, Monsieur LE BRIS Pascal, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur CARRE Dominique, Monsieur LESCURIER Eric, Monsieur BORIE Hervé, Monsieur TRIGORY Christian, Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur MEURA Benjamin,

- Membres suppléants :

Madame WANZEKELA Idandine représentante de Monsieur MOKRANE Antoine  
Monsieur PIERCY Christophe, représentant de Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur BOURQUIN Jean-Marc  
*Madame RIGARD Sophie (ne prend pas part au vote, les 4 sièges des représentants de la Ville de Saint-Denis étant pourvus)*

ETAIENT EXCUSES :

Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur MOKRANE Antoine, Madame DELBOSQ Séverine, Monsieur DEFREL Mathieu, Monsieur ZEGGAR Abdelkarim, Monsieur MARTIN Samuel, Madame LEFEU Juliette,

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur PIERCY Christophe est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Comité :

- **approuve le PV du Comité du 14 décembre 2021 ;**
- **prend acte du compte-rendu des activités du Président.**

## DELIBERATION N°1A

### BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 12  
 Abstention : 1  
 Contre :

- Vote par chapitre le Budget Primitif 2022 du Budget principal en équilibre, tant en section d'investissement que d'exploitation.
- Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	30 000 €	575 000 €	<b>605 000 €</b>
<b>RECETTES</b>	30 000 €	575 000 €	<b>605 000 €</b>

## DELIBERATION N°1B

### BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 12  
 Abstention : 1  
 Contre :

- Vote par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Réseau de chaleur de La Courneuve » en équilibre, tant en section d'investissement que d'exploitation.
- Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	3 465 000 €	10 040 000 €	<b>13 505 000 €</b>
<b>RECETTES</b>	3 465 000 €	10 040 000 €	<b>13 505 000 €</b>

## DELIBERATION N°1C

### BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE « RESEAU SAINT DENIS »

LE COMITE a voté, à l'unanimité

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 12  
 Abstention : 1  
 Contre :

- Vote par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Réseau Saint Denis » en équilibre, tant en section d'investissement que d'exploitation.
- Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	5 830 000 €	450 000 €	<b>6 280 000 €</b>
<b>RECETTES</b>	5 830 000 €	450 000 €	<b>6 280 000 €</b>

## DELIBERATION N°1D

### BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR DE LA ZAC CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 12  
 Abstention : 1  
 Contre :

- Vote par chapitre le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Réseau de Chaleur de la ZAC Canal » équilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à hauteur de 240 000 €.

## DELIBERATION N°2

### ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE MARCHE DE TRAVAUX D'UN DOUBLET GEOtherMIQUE AU DOGGER SUR LE SITE DU FORT DE L'EST A SAINT DENIS »

LE COMITE a voté, à l'unanimité

#### ARTICLE 1

- **Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un accord cadre de travaux de forage pour la réalisation d'un doublet géothermique au Dogger à Saint-Denis, composé de 4 lots.

#### ARTICLE 2

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ayant pour objet les travaux de forage d'un doublet géothermique au Dogger à Saint-Denis, pour un montant maximum de 10 000 000 € HT et sans montant minimum, ainsi que tous les actes afférents.

## DELIBERATION N°3

### MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SMIREC

LE COMITE a voté, à l'unanimité

#### ARTICLE 1

- **Adopte** le règlement intérieur du SMIREC modifié dont le texte est joint en annexe à la présente délibération, avec prise d'effet au 8 février 2022,

#### ARTICLE 2

- **Décide** de communiquer ce règlement à tout agent employé au SMIREC et à procéder à son affichage dans les lieux appropriés

#### ARTICLE 3

- **Autorise** le Président, ou toute personne en ayant reçu délégation, à signer tous les actes afférents

## DELIBERATION N°4

### FONDS DE SOLIDARITE DE CHAUFFAGE URBAIN : CONVENTION AVEC L'ALEC PLAINE COMMUNE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention :

Contre :

#### ARTICLE 1

- **Approuve** le projet de convention pluriannuelle à conclure avec l'ALEC Plaine Commune

#### ARTICLE 2

- **Approuve** le financement à hauteur de 40 000 €TTC pour l'année 2022 pour la réalisation de visites à domicile.

#### ARTICLE 3

- Dît que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget 2022 du SMIREC (Budgets Annexes Réseau Saint-Denis et Réseau de Chaleur de La Courneuve)